

OUTIL 4.1 : MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Rassembler les conditions d'un pilotage dynamique

Un portage politique par un élu référent ou le président de l'association permet d'impulser une dynamique au projet, d'entretenir la confiance des acteurs impliqués, de faciliter la réalisation des actions, voire de lever les obstacles et de débloquer les situations difficiles. Plus largement, une synergie avec d'autres élus de la collectivité (qui portent des priorités connexes telles qu'un Plan Climat, un Agenda 21...) peut renforcer la cohérence et l'efficacité. Pour ces "renforts", une formation de base en ce qui concerne la prévention des déchets est nécessaire.

Par une répartition claire des responsabilités entre le porteur de projet et son équipe projet formée, la mise à disposition des informations actualisées au plus grand nombre est cruciale dans un projet dans lequel tous les acteurs sont en interaction permanente. Ainsi la communication interne et externe permet de maintenir un niveau de mobilisation des acteurs et de dynamiser le territoire. Le comité de pilotage est un des outils de cette communication.

Intérêt de mettre en place un groupe de travail

Le dispositif Stop Pub n'engage qu'indirectement les producteurs et les distributeurs d'imprimés non adressés. Or, les annonceurs sont des acteurs capables d'agir sur les quantités éditées. Soucieux de mener des actions en phase avec les enjeux du développement durable, ils sont des partenaires indispensables tout au long du projet.

Ainsi, la mise en place d'un groupe de travail dès le début de la démarche offre aux acteurs les plus directement concernés, la possibilité de donner leur avis et d'enrichir le projet. Ce groupe a un rôle consultatif. Sa mission est de constituer une force de proposition et de réflexion, une instance d'observation, d'information et de communication et une aide à l'évaluation des objectifs et des résultats. Par ailleurs, c'est aussi l'occasion de mobiliser les parties prenantes du dispositif, de garantir la compréhension, le respect et le suivi du Stop Pub (y compris pour la presse institutionnelle). Enfin, l'autocollant Stop Pub est l'occasion d'articuler autour de la démarche des dispositifs de prévention des déchets complémentaires, comme par exemple :

- sensibiliser les diffuseurs et les annonceurs à une publicité ciblée,
- promouvoir l'éco-conception (choix du papier et des encres, grammage, format, ...)

Constituer un comité de pilotage

Il peut être constitué de la manière suivante :

- Elu référent (pour un portage par une collectivité) ou Directeur (pour un portage par une association),
- Porteur de projet et son équipe,
- Partenaires en lien avec la thématique (annonceurs, diffuseurs, associations, ...).

D'autres personnes peuvent y être ajoutées : directeur du service Déchets (si ce n'est pas l'élu référent), directeur du service communication, ...

Si le projet est partie intégrante d'un programme de prévention des déchets, plusieurs niveaux de comités sont nécessaires. Nous vous renvoyons vers le Guide méthodologique d'élaboration des plans et programmes de prévention des déchets.